

Image not found or type unknown



Exercice de la profession d'avocat

Par **Isabelle LEVY**, le **04/09/2018** à **15:51**

Bonjour,

Actuellement directrice d'une agence spécialisée en ADB et exerçant la profession de syndic depuis 10 ans, je souhaite savoir si des dérogations existent pour exercer la profession d'avocat. Soit pour s'affranchir de certaines matières à l'examen du CRFPA, soit pour s'affranchir de l'examen, et peut-être même de la formation ?

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant,

Cordialement.

Isabelle.

Par **youris**, le **04/09/2018** à **18:58**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/voies-derogatoires>

salutations